



Assemblée générale

Distr. limitée
24 février 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

22 février-2 mars 2022

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Ligia Lorena Flores Soto (El Salvador)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

F. Examen de la nouvelle version révisée du document de travail présenté par le Ghana sur le renforcement des relations et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes ou organismes régionaux dans le domaine du règlement pacifique des différends

1. La nouvelle version révisée du document de travail présentée par le Ghana à la session de 2019 du Comité spécial ([A/74/33](#), annexe II) a été examinée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 300^e et 301^e séances du Comité spécial, le 22 février, ainsi qu'à la 2^e séance du Groupe de travail plénier, le 24 février.
2. La délégation auteure a rappelé que la nouvelle version révisée du document de travail avait pour objet de proposer des directives visant à améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organes régionaux. Elle a déclaré que la nouvelle version révisée du document de travail apporterait une contribution durable à l'architecture mondiale de paix, conformément aux paramètres définis dans la Charte. À cet égard, tout en reconnaissant le rôle principal que jouait le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte, la délégation auteure a souligné le rôle complémentaire des mécanismes ou organismes régionaux dans la promotion de la sécurité collective à l'échelle mondiale. Elle a remercié toutes les délégations qui avaient contribué à améliorer encore la version révisée du document de travail et les directives proposées. L'espoir a été exprimé que les délégations continueraient à coopérer avec la délégation auteure pour affiner et renforcer la proposition, avant la poursuite de son examen par le Comité spécial lors de sa session 2023.
3. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la nouvelle version révisée du document de travail et ont également exprimé leur volonté de l'examiner dans un esprit constructif. Les délégations ont également dit soutenir le travail fait par le Comité spécial pour élaborer des directives visant à faciliter la coopération de



l'Organisation des Nations Unies avec les organismes régionaux. À cet égard, le Comité a été invité à intensifier les discussions sur la proposition d'un point de vue juridique afin de créer des directives claires. L'accent a été mis sur la contribution apportée par les mécanismes ou organismes régionaux au maintien de la paix et de la sécurité internationales a été soulignée, de même que sur la nécessité que ces mécanismes soient compatibles avec les buts et principes des Nations Unies et avec les mandats respectifs de ses organes principaux. On a rappelé la fonction centrale du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. On a également noté le rôle important que jouaient les femmes dans ces accords de coopération, notamment pour les rendre plus inclusifs et plus pérennes.

4. La délégation auteure a été invitée à affiner encore la proposition et notamment à clarifier certains détails concernant le fondement juridique du cadre définissant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes et mécanismes régionaux, la valeur ajoutée des accords de partenariat, notamment leur financement, ainsi que la mise en place du conseil de paix et de sécurité envisagé dans la proposition, eu égard notamment aux pouvoirs de l'Assemblée générale. Il a été réaffirmé que les travaux du Comité spécial sur la proposition ne devaient pas faire double emploi ni préjuger des discussions menées dans d'autres instances, notamment en ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix.
